

Annexe à l'arrêté n° 2024-557/GNC du 13 mars 2024
relatif aux tarifs des actes administratifs sanitaires et des prestations réalisés par le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

1- Actes administratifs sanitaires

Documents	Tarif (F CFP)
Autorisation administrative d'importation ou d'exportation seule	3 800
Permis d'importation zoosanitaire pour les animaux non soumis à quarantaine publique, matériel génétique animal et produits biologiques d'origine animale - usage unique	5 300
Permis d'importation phytosanitaire pour les plantes vivantes - usage unique	5 300
Permis d'importation phytosanitaire (hors plantes vivantes) - usage multiple	25 000
Document CITES (permis, certificat ou attestation)	3 800
Certificat phyto et zoo sanitaire pour l'exportation	3 800
Certificat pour l'exportation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux	5 300
Certificat sanitaire pour le transit	4 000
Réédition d'un document	3 800

2 - Prestations réalisées par le pôle biosécurité

Prestations	Tarif (F CFP)
Inspection de véhicules de tourisme et de transport en commun usagés de plus de 3500 kg ou d'engins agricoles, miniers ou industriels neufs - prix indiqué par véhicule	8 000
Inspection d'engins agricoles, miniers ou industriels - prix indiqué par engin	15 000
Inspection fruits et légumes - prix indiqué par déclaration d'importation	10 000
Inspection plantes vivantes ou fleurs fraîches - prix indiqué par déclaration d'importation	10 000
Inspection relative à la délivrance d'un document CITES	6 200
Inspection relative à une certification phyto et zoo sanitaire à l'exportation	3 800
Inspection des structures d'isolement pour les importations sans quarantaine des animaux vivants	10 000

Inspection complémentaire	3 800
Nettoyage et désinfection des contenants permettant le transport des gros animaux (zotainer, caisse spécifique, remorque, ...)	15 000/ unité

3 - Prestations réalisées par le pôle sécurité alimentaire

Prestations	Tarif (F.CFP)
Inspection d'un véhicule ou d'un navire en vue de la délivrance d'un agrément technique vétérinaire (ATV)	3 800